

Journal Suisse de la Pêche



Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Pour l'interdiction de l'ardillon Conférence des présidents FSP: thèmes sur la protection des animaux

La Conférence des présidents de la Fédération Suisse de Pêche, qui s'est tenue à Schaffhouse, a soutenu les positions du bureau directeur sur des questions importantes de protection des animaux: maintien de l'interdiction de l'ardillon en vigueur, attestation de compétences pour tous et flexibilité accrue pour la truite arc-en-ciel.

À la fin novembre, la Conférence des présidents des fédérations cantonales – pour ainsi dire le « Conseil des Etats » de la pêche suisse – en tant que caisse de résonance de la position du bureau directeur – avait la tâche d'aborder des thèmes importants sur la protection des animaux. Stefan Wenger, membre du bureau directeur de la FSP et responsable du groupe de travail «Protection des animaux», en exposa les motifs: sous la pression des milieux de protection des animaux d'une part et en vue d'une révision de l'Ordonnance fédérale d'autre part, la FSP a voulu agir de manière proactive et arrêter sa position. Le point central est l'attestation de compétences pour tous. Lors d'une large consultation à laquelle 26 cantons sur 31 ont répondu, 85 pour cent de ces derniers se sont montrés favorables à l'attestation de compétences pour tous.

Les cantons du Tessin et de Neuchâtel font partie de la minorité. Des contacts et des discussions ont eu lieu avec la fédération tessinoise. «Nous pouvons comprendre les réticences des tessi-

nois», nous a dit le président central de la FSP, Roberto Zanetti, «mais à l'image de notre démocratie helvétique, nous devons défendre la position de la majorité au sein de la fédération». En raison des réactions émotionnelles mais aussi après les récentes décisions du Parlement au sujet de l'attestation de compétences pour les propriétaires de chiens, la Confédération a renoncé pour le moment à une révision. Il reste donc le temps nécessaire à une adéquation fine dans les domaines du tourisme et du droit de pêche libre.

L'interdiction de l'ardillon doit être maintenue

En relation avec l'interdiction de l'ardillon (motion du Conseiller national Fabio Regazzi), une délégation du bureau directeur a également cherché le dialogue avec les tessinois. «Je peux comprendre que les pêcheurs du Tessin soient attachés à leur pratique de pêche traditionnelle qu'est la «Montura», mais nous devons veiller à ne pas menacer le compromis sur l'ardillon obtenu laborieusement il y a déjà des années». Le compromis acquis est: in-

terdiction générale de l'ardillon dans les eaux courantes et autorisation possible de l'ardillon dans les lacs, sous la compétence des cantons. Lors de la conférence, les présidents Peter Fiechter et Martin Tanner des fédérations de Berne et de Schaffhouse se sont clairement exprimés en faveur de l'interdiction de l'ardillon. La motion Regazzi doit encore être débattue au sein du Conseil des Etats.

Truite arc-en-ciel: de la flexibilité s'il vous plaît

Sur le troisième thème en lien avec la protection des animaux – la truite arc-en-ciel – la FSP demande aujourd'hui ce qu'elle a déjà défendu par le passé, à savoir une pratique d'autorisation flexible de la Confédération. Des truites arc-en-ciel issues de souches sauvages avérées devraient pouvoir faire l'objet de repeuplements ciblés dans les cours d'eau où les truites fario ont disparu ou qui, à cause d'un manque d'habitats ou de mauvaise qualité des eaux, ne peuvent plus s'y reproduire et n'y ont aucune chance de survie. Kurt Bischof



«Nous défendons la majorité de nos fédérations cantonales, qui est favorable à l'obligation d'attestation de compétences».

Stefan Wenger, bureau directeur FSP



«Au Tessin, nous sommes aussi pour une obligation générale d'attestation de compétences, mais nous avons également besoin de solutions pour les touristes et les jeunes pêcheurs».

Gianni Gnesa, bureau directeur FSP



«Pour la truite arc-en-ciel, la FSP demande une position plus flexible de la part des autorités compétentes».

Roberto Zanetti, président central FSP

Attirer les « cavaliers seuls »

Conférence des président FSP: les thèmes de la fédération

La Fédération Suisse de Pêche teste une modification des statuts afin que le potentiel de pêcheurs non fédérés ne soit pas perdu. Ainsi, les pêcheurs non affiliés pourront être pris en compte. Mais comme la discussion l'a montré, cela ne devrait en aucun cas se faire au détriment des fédérations cantonales.

« L'issue de cette affaire est encore complètement ouverte, mais nous voulons en discuter préalablement avec vous les cantons et recueillir vos avis ».

C'est ainsi que le président central de la FSP, Roberto Zanetti, a clairement signalé qu'une modification des statuts n'est pas encore détaillée. Avec cette idée de modification, la FSP se préoccupe d'une tendance de société qui veut qu'un nombre croissant de personnes s'enthousiasme pour un thème ou une activité – par exemple la pêche – mais qu'elles ne désirent pas s'affilier à une organisation ou s'engager. « Si nous ne faisons rien et restons dans l'attente, nous perdrons un grand potentiel de membres sur le long terme » avertit Zanetti. C'est pourquoi un groupe de travail a proposé un scénario possible, où des sociétés qui ne sont pas affiliées à une fédération cantonale, ou des pêcheurs individuels qui ne sont effectivement rattachés nulle part, pourraient s'affilier à la Fédération Suisse. Le débat a indiqué que cela ne devrait en aucun cas mener à un affaiblissement des fédérations cantonales. Ainsi, aucune adhésion directe de sociétés à la FSP ne pourrait s'opérer sans l'approbation des fédérations cantonales. Il existe par contre un potentiel de réévaluation de la catégorie



Le programme dense exige la pleine concentration des présidents cantonaux.



Hans Thoenen a reçu des remerciements et des applaudissements nourris à l'occasion de son départ de la direction du Centre Suisse de Compétences pour la Pêche. Il prend sa retraite.

des membres donateurs. Le bureau directeur va approfondir le thème et soumettre en temps voulu une proposition lors d'une procédure de consultation.

Journée suisse de la pêche

L'administrateur Philipp Sicher a informé que les sociétés pourront annoncer directement sur le site internet de la FSP leurs activités pour la Journée Suisse de la Pêche du 26 août 2017 (infos détaillées en début d'année). Les fédérations cantonales doivent remplir leurs obligations au sujet des adresses de leurs sociétés. Selon la décision prise lors de l'Assemblée des délégués FSP en 2016, la FSP renonce pour l'avenir à faire commerce des adresses E-mail. Cependant, les fédérations cantonales doivent communiquer au minimum les adresses des membres des comités de leurs sociétés affiliées; la FSP pourra ainsi agir plus rapidement et efficacement. Kurt Bischof



« Dans le canton de Schaffhouse, la pêche avec ardillon est bannie depuis longtemps ».

Martin Maurer, fédération de Schaffhouse

Agenda FSP

10.06.2017

Assemblée des délégués FSP
Altendorf SZ

10./11.06.2017

Championnat suisse des jeunes
pêcheurs
Altendorf SZ

26.08.2017

Journée Suisse de la Pêche
Dans toute la Suisse

Mentions légales

Fédération Suisse de Pêche FSP
Rédaction/production: Kurt Bischof
Case postale 141, 6281 Hochdorf
kurt.bischof@bischofmeier.ch
Téléphone 041 914 70 10
Fax 041 914 70 11



www.sfv-fsp.ch